



A. HÉBERT

LES ESSENTIELS • 2022

**cbn**

CONSERVATOIRES  
BOTANIQUE NATIONALE  
BAILLEUL  
BASSIN PARISIEN-MNHN  
BREST

# DIVERSITÉ VÉGÉTALE DES DÉPENDANCES VERTES SUR L'AXE

**A28-N28**

SEINE-MARITIME  
SOMME



E. CLÉRÉ



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



# AVANT-PROPOS

## Des inventaires pour mieux connaître la flore et ses enjeux

Cette brochure est le résultat d'un **programme d'inventaires exécuté entre 2017 et 2021** par les Conservatoires botaniques nationaux de Bailleul (CBN de Bailleul), du Bassin parisien (CBNBP), de Brest (CBNB) et la DIR Nord-Ouest sur les plantes sauvages et la végétation des bords de route et des dépendances vertes.

### Objectifs

- Acquérir de la connaissance sur les plantes sauvages du réseau de la DIR Nord-Ouest ;
- Dresser un bilan des plantes à fort intérêt patrimonial ou exotiques envahissantes ;
- Identifier les enjeux et les spécificités du patrimoine végétal des emprises du réseau de la DIR Nord-Ouest ;
- Proposer des actions de conservation, de gestion et de sensibilisation pour protéger et favoriser le développement d'une diversité végétale sur les emprises du réseau de la DIR Nord-Ouest.

### La Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest (DIRNO)

Ce service déconcentré du ministère de la Transition écologique est responsable de 1 071 km de routes nationales organisées en 4 districts : Rouen, Manche-Calvados, Evreux et Dreux. Son territoire d'action s'étend sur les régions Normandie, Centre-Val de Loire et Hauts-de-France (en partie) pour un total de 10 départements. Elle assure, avec les autres DIR, l'ensemble des missions et compétences qui concourent au développement, à la gestion et à l'exploitation du réseau routier national.



### Les Conservatoires botaniques nationaux

Ces établissements scientifiques et techniques sont chargés de la connaissance et de la préservation des plantes sauvages et des milieux naturels de leurs territoires d'intervention. Agréés par le ministère en charge de l'écologie, ils sont experts au service des politiques d'aménagement du territoire, de gestion et de conservation de la nature.



A. HÉBERT

# Les dépendances vertes de l'axe A28

## Un réservoir de biodiversité à inventorier

Avec, à l'échelle nationale, une superficie équivalente à celle des parcs nationaux, les abords routiers occupent des surfaces non négligeables pouvant participer au maintien de la biodiversité. Souvent méconnus, ces milieux sont parfois le support d'une importante richesse floristique. Ils constituent un espace refuge et sont des zones de passage et d'échanges génétiques pour de nombreuses espèces végétales ou animales. Les dépendances vertes permettent aussi une meilleure intégration des routes dans le paysage. Toutefois, les infrastructures linéaires peuvent laisser une empreinte indélébile dans la matrice paysagère, notamment en contexte forestier.

### LE TERRITOIRE ÉTUDIÉ

L'A28, est d'une longueur totale de 405 km, depuis Abbeville (Somme, Hauts-de-France) jusqu' à Tours (Indre-et-Loire, Centre-Val de Loire), en passant par Neufchâtel-en-Bray et Bourg-Achard (Normandie). La partie étudiée est restreinte aux portions gérées par les CEI d'Isneauville, Maucombe et Bouttencourt de l'A28 et de la N28. Partant du giratoire entre l'A28, D1001 et D928 au nord d'Abbeville, jusqu'à la sortie 13 - La Ronce pour l'A28, et de cette sortie jusqu'au Pont Mathilde pour la N28. Ce qui représente un total de 111 km (101 km pour la A28 et 10 km pour la N28).

« Ce réseau routier traverse 9 unités paysagères principales, 8 en Normandie et 1 dans les Hauts-de-France, dont notamment :

- Le pays de Caux, qui occupe la quasi-totalité du grand plateau calcaire de la Seine-Maritime, offre des reliefs discrets ;
- L'étroite vallée de la Varenne, aux coteaux raides et boisés, accueille de nombreuses prairies en fond de vallée ainsi que de grandes cultures sur les coteaux les plus doux ;
- La Forêt d'Eawy et son plateau s'étendent entre les vallées de l'Andelle, de la Varenne et du Héron offrant un paysage agricole et forestier ;
- La boutonnière du pays de Bray, en creux par rapport aux plateaux voisins, elle est à l'origine de nombreuses sources qui se rejoignent et forment notamment les vallées de l'Epte et de l'Andelle. Ses particularités géologiques et géomorphologique créent une diversité de paysage avec des espaces naturels préservés ;
- Le petit Caux et l'Alhiermont, représentent une série de trois plateaux étroits et parallèles striés par les vallées de la Bresle, de l'Yères, de l'Eaulne et de la Béthune ;
- Les vallées de l'Yères et de l'Eaulne, sont des vallées profondes avec une agriculture mixte et un caractère maritime bien marqué ;
- La vallée de la Bresle, large et profonde, se situe à cheval entre la Seine-Maritime et la Somme. Elle est marquée par un versant nord particulièrement pentu. Les prairies sont encore bien présentes et les boisements couronnent le relief ;
- Le Vimeu et la Bresle, offrent un paysage ouvert de champs cultivés, ponctués par les structures bocagères concentrées autour des villages.

14 jours  
de prospection  
et d'analyse

111 km  
de linéaires  
inventoriés

265  
relevés  
botaniques

A. HÉBERT

### LA MÉTHODE D'INVENTAIRE

Pour inventorier les milieux naturels et les plantes de ce vaste territoire, un plan d'échantillonnage a été conçu sur chaque CEI. L'objectif : recenser le plus de diversité possible sur l'A28. Des situations topographiques variées et des milieux différents (milieux ouverts, zones humides, boisements...) ont été choisis. Lors des inventaires, différentes emprises ont été identifiées au sein des dépendances vertes : bord de route, échangeur, bassin, aire de repos ou de service, délaissée.

Les bords de route représentent 52% des emprises inventoriées.

Plusieurs compartiments ont été distingués pour les inventaires : terre-plein central, accotement stabilisé, accotement herbeux, fossé et talus.



Terre-plein  
central

Accotement  
stabilisé

Accotement  
herbeux

Fossé

Talus



# CHIFFRES CLÉS

## VISION GLOBALE DE L'AXE ROUTIER

**555**  
plantes  
à fleurs et  
fougères

377 sur l'ensemble du CEI d'Isneville  
413 sur l'ensemble du CEI de Maucombe  
366 sur l'ensemble du CEI de  
Bouttencourt

**4**  
grands types de  
végétations

- aquatiques
- herbacées
- fourrés arbustifs
- forêts

## ENJEUX DE L'AXE A28

**13**  
plantes  
à fort intérêt  
patrimonial

### 1 PLANTE PROTÉGÉE EN HAUTS-DE-FRANCE

Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*)

### 2 NOMBRE DE PLANTES MENACÉES EN EX-HAUTE- NORMANDIE

Gesse de Nissolle (*Lathyrus nissolia* var.  
*glabrescens*)

Gesse tubéreuse (*Lathyrus tuberosus*)

### 10 PLANTES QUASI-MENACÉES EN EX-HAUTE-NORMANDIE

Anthriscus des dunes (*Anthriscus caucalis*)  
Céphanthère à longues feuilles (*Cephalanthera longifolia*)  
Coronille bigarrée (*Coronilla varia*)  
Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*)  
Gesse sans feuilles (*Lathyrus aphaca*)  
Lentille d'eau à trois lobes (*Lemna trisulca*)  
Orchis militaire (*Orchis militaris*)  
Poirier commun (*Pyrus communis*)  
Véronique d'Orsini (*Veronica orsiniana*)

### 33 DÉTERMINANTES DE ZNIEFF

Astragale à feuilles de réglisse  
(*Astragalus glycyphyllos*)

Chlore perfoliée (*Blackstonia  
perfoliata*)

Buis commun (*Buxus  
sempervirens*)

Callitriche pédonculé (*Callitriche  
brutia*)

Laïche des lièvres (*Carex leporina*)

Céphanthère de Damas  
(*Cephalanthera damasonium*)

Céphanthère à longues feuilles  
(*Cephalanthera longifolia*)

Cochléaire du Danemark  
(*Cochlearia danica*)

Orchis tacheté (*Dactylorhiza  
maculata*)

Orchis négligé (*Dactylorhiza  
praetermissa*)

Chiendent des champs (*Elytrigia  
campestris*)

Épilobe à feuilles lancéolées  
(*Epilobium lanceolatum*)

Fétuque hétérophylle (*Festuca  
heterophylla*)

Épervière lisse (*Hieracium  
laevigatum*)

Gesse sans feuilles (*Lathyrus  
aphaca*)

Gesse des montagnes (*Lathyrus  
linifolius*)

Gesse de Nissolle (*Lathyrus*

*nissolia*)

Gesse des bois (*Lathyrus  
sylvestris*)

Libanotis des montagnes  
(*Libanotis pyrenaica*)

Luzule des bois (*Luzula sylvatica*)

Myosotis douteux (*Myosotis  
dubia*)

Orchis militaire (*Orchis militaris*)

Orobanche sanglante (*Orobanche  
gracilis*)

Poirier commun (*Pyrus  
communis*)

Potentille négligée (*Potentilla  
neglecta*)

Roripe des bois (*Rorippa  
sylvestris*)

Orpin blanc (*Sedum album*)

Seslérie bleuâtre (*Sesleria  
caerulea*)

Épiaire des Alpes (*Stachys alpina*)

Massette à feuilles étroites  
(*Typha angustifolia*)

Mâche potagère (*Valerianella  
locusta*)

Véronique d'Orsini (*Veronica  
orsiniana*)

Vulpie queue-d'écureuil (*Vulpia  
bromoides*)

Zannichellie des marais  
(*Zannichellia palustris*)

**16**  
plantes  
exotiques  
envahissantes

### 11 « AVÉRÉES »

Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)  
Bidens à fruits noirs (*Bidens frondosa*)  
Arbre à papillons (*Buddleja davidii*)  
Cytise faux-ébénier (*Laburnum anagyroides*)  
Lentille d'eau minuscule (*Lemna minuta*)  
Laurier cerise (*Prunus laurocerasus*)  
Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)  
Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)  
Séneçon du Cap (*Senecio inaequidens*)  
Solidage géant (*Solidago gigantea*)  
Aster lancéolé (*Symphyotrichum lanceolatum*)

### 5 « POTENTIELLES »

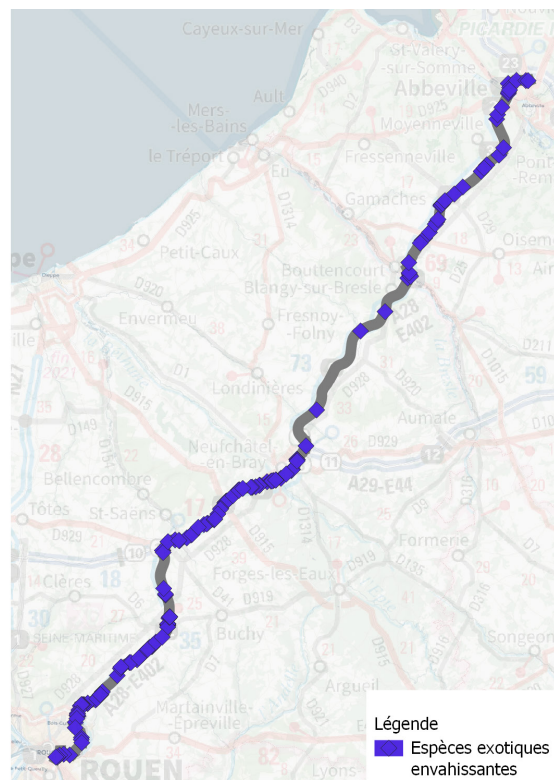
Cornouiller soyeux (*Cornus sericea*)  
Herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*)  
Vergerette de Sumatra (*Erigeron sumatrensis*)  
Piloselle orangée (*Pilosella aurantiaca*)  
Patience à fleurs en thyrses (*Rumex thyrsoiflorus*)



# SECTEURS SENSIBLES



Répartition des enjeux floristiques sur l'axe routier N28-A28



Répartition des plantes exotiques envahissantes présentant un risque pour la biodiversité sur l'axe routier N28-A28

## PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

L'ensemble du réseau est fortement concerné par la présence d'espèces exotiques envahissantes, excepté au sud du CEI de Bouttencourt où les stations sont plus espacées.

## PLANTES REMARQUABLES

L'axe routier présente un nombre relativement important de zones à enjeux concernant des espèces menacées et quasi-menacées. Ces zones sont aussi, pour partie, des zones de biodiversité notables. Elles concernent des bords de route, des bassins et des délaissés.





# ZOOM SUR...

## LES PLANTES ET MILIEUX REMARQUABLES

### LES PRAIRIES CALCICOLES RICHES EN ORCHIDÉES

Les zones humides figurent parmi les milieux les plus riches en termes de biodiversité. Il s'agit de terrains artificiels ou naturels gorgés d'eau de façon permanente ou temporaire. Elles apparaissent comme des zones de transition entre les systèmes terrestres et aquatiques. Au sein de ces milieux, se développent des plantes amphibies (pouvant vivre hors de l'eau une partie de l'année) et des plantes strictement aquatiques. Les plantes aquatiques colonisent principalement les plus grandes profondeurs des zones humides. Alors que sur les berges, les plantes amphibies dominent. Elles poussent les pieds dans l'eau mais peuvent devenir totalement terrestres en cas d'assèchement temporaire. On peut citer les roseaux, les massettes, les iris, les laiches et les joncs. Le long de l'A28 et la N28, de nombreux bassins concentrent une flore aquatique à amphibie remarquable. Ces bassins apparaissent comme de véritables oasis pour la flore et la faune d'autant plus quand le contexte local est très pauvre en zones humides, notamment dans les zones d'agriculture intensive.



E. CLÉRE

#### L'Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*)

Cette orchidée, de 30 à 70 cm de hauteur, possède une tige creuse, faiblement côtelée au sommet. Ses feuilles au nombre de 5 à 8 sont lancéolées, dressées et réparties en biais tout le long de la tige. L'inflorescence, mesurant jusqu'à 15 cm de long, est en épi floral dense d'abord conique puis cylindrique. Ses bractées sont souvent plus longues que les fleurs qui sont, elles, de taille moyenne, rose à rouge-violacée. Le labelle faiblement trilobé est plat, au bord incurvé vers l'avant et à lobe médian plus long. Le dessin est formé de traits et de pointillés alignés purpurins. Quasi-menacée sur le territoire de la Normandie orientale et protégée en Hauts-de-France, elle est sensible à l'eutrophisation et la fermeture du milieu. On la retrouve dans les prairies hygrophiles sur sols riches en bases.



E. CLÉRE

#### Lentille d'eau à trois lobes (*Lemna trisulca*)

Cette lentille d'eau est la seule lentille d'eau submergée (en phase végétative), à frondes lancéolées, translucides, devenant pétiolées. Ses frondes sont fixées à angle droit, et dessinent donc des croix. L'extrémité des frondes finement denticulée est d'une teinte sombre, vert-bronzé. Cette espèce peu commune et quasi-menacée sur le territoire de la Normandie orientale se trouve dans des eaux stagnantes ou à écoulement lent tels que les mares, les étangs, les fossés ou encore les bras morts.





E. CLÉRE

### Céphalanthère à longues feuilles (*Cephalanthera longifolia*)

Cette orchidée rare et quasi-menacée sur le territoire de la Normandie-orientale est exceptionnelle et en danger d'extinction en Hauts-de-France. Cette plante vivace mesure entre 25 et 60 cm de haut. Ses feuilles sont distiques longuement lancéolées, étroites, 3 à 5 fois plus longues que les entre-nœuds, rigides, divergentes, obliquement ascendantes, vert vif. L'inflorescence en épi plus ou moins dense, longue de 15 à 30 cm, possède des fleurs souvent nombreuses (6 à 18, parfois plus). Ses fleurs sont de couleur blanc de lait et possèdent un labelle taché de jaune à sa base. On retrouve cette espèce en lisière forestière sur sol crayeux. C'est une plante dite « à éclipses », c'est à dire qu'elle est très sensible à l'évolution de son milieu, peut rester invisible durant plusieurs années et ne réapparaître que dans des circonstances climatiques favorables.

A. HÉBERT

## LES TALUS CALCICOLES SECS

Les végétations de pelouses et d'ourlets calcicoles que l'on peut observer sur le réseau de la DIRNO, vers Neufchâtel-en-Bray, Saint-Riquier-en-Rivière ou encore Grand-Laviers, sont des coteaux calcaires typiques de la région. Ce type de végétation des sols calcaires chauds et drainants permet l'expression d'une flore riche thermophile. De nombreuses espèces rares sont présentes ainsi que de nombreuses orchidées aux formes et aux couleurs surprenantes. Ces habitats sont pauvres en nutriments, ils sont donc fortement affectés par l'enrichissement du sol via les intrants agricoles, et par la fauche non exportatrice.

### Orchis militaire (*Orchis militaris*)

Cette orchidée peu commune en Hauts-de-France est quasi-menacée sur le territoire de la Normandie orientale. Elle a une tige ronde lavée de pourpre au sommet et mesure de 20 à 45 cm de haut. Les feuilles, au nombre de 4 à 10, lancéolées, dressées de biais sont d'un vert brillant. Les fleurs assez petites ont des sépales et pétales en forme de casque fermé et pointu, gris clair à rose pâle, nervuré de pourpre en dedans et le labelle pendant vers l'avant, quadrilobé est en forme de « soldat », à bras linéaires et jambes épaisses séparées par une petite dent. Cette plante est inféodée aux pelouses calcicoles et a subi un important déclin dans les Hauts-de-France en raison de l'abandon du pastoralisme et des pratiques d'élevage extensif.

### Véronique d'Orsini (*Veronica orsiniana*)

Cette véronique assez rare et quasi-menacée en Normandie-orientale est une plante vivace à port variable, le plus souvent ascendante, velue. Ces feuilles opposées à limbes lancéolés ou lancéolés-linéaires sont profondément dentées. L'inflorescence en grappes axillaires opposées, est munie de bractées très différentes des feuilles. Son calice à cinq sépales est très caractéristique : les sépales supérieurs sont très réduits et pubescents ou ciliés, au moins à leur sommet. Les fleurs possèdent quatre pétales bleus, soudés en tube court et deux étamines. On retrouve cette plante sur des pelouses et ourlets calcicoles.

E. CLÉRE

E. CLÉRE



## LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Nombreuses sont les plantes exotiques qui sont introduites sur nos territoires en dehors de leur aire naturelle de répartition. La plupart ne se maintiennent pas ou trouvent un état d'équilibre sans perturber le milieu naturel. Cependant, il arrive que certaines développent un comportement envahissant et impactent notre environnement, posant des problèmes d'ordre écologique, socio-économique ou sanitaire (allergies en particulier). On parle alors d'espèces exotiques envahissantes (EEE) ou espèces invasives. Les centres d'échanges commerciaux (zones urbaines, gares, ports, ...) sont des lieux d'émergence de ces plantes. Les infrastructures de transport telles que les routes sont des axes privilégiés pour leur propagation. Leur structure linéaire favorise incontestablement leur dissémination. De façon générale, les plantes exotiques envahissantes colonisent préférentiellement les milieux naturels lorsqu'ils sont perturbés : zones de travaux, remblais, coupes forestières.

Le Conservatoire botanique établit et met à jour régulièrement une liste régionale de ces plantes à risque. Elle a pour objectif d'alerter et de mettre en évidence les menaces pesant sur la biodiversité. Des catégories y sont distinguées selon les impacts observés sur l'environnement et la connaissance du comportement envahissant des espèces dans des régions voisines : on distingue les EEE « avérées », et les EEE « potentielles ». L'ensemble de l'axe routier est concerné par la présence de ces plantes.



E. CLÉRE

### **Cytise faux-ébénier (*Laburnum anagyroides*)**

Cet arbuste originaire du sud-est de l'Europe possède une pubescence appliquée, des feuilles trifoliolées et de longues grappes pendantes de 18-45 fleurs à corolle jaune. Le calice à deux lèvres : la supérieure bidentée, l'inférieure tridentée. Les étamines sont au nombre de dix et sont soudées. Les gousses sont pendantes, pubescentes et portées par un pédicelle. Cette espèce est thermophile, mésoxérophile et se trouve sur des substrats riches en base : manteaux des chênaies pubescentes, des chênaies-frênaies calcicoles de pente, fruticées, pelouses ourliées, fourrés calcicoles. Elle présente par conséquent un risque pour les milieux calcicoles secs présents sur l'axe.



Découvrir la définition des catégories de plantes à risque en dernière page



E. CLÉRE

### **Rosier rugueux (*Rosa rugosa*)**

Originaire d'Asie de l'Est, ce rosier est un petit arbuste rhizomateux à port buissonnant atteignant 1 à 2 m de hauteur. Ses tiges sont densément recouvertes d'aiguillons droits, de taille variant entre 3 et 10 mm. Les feuilles, de 8 à 15 cm de longueur, sont composées de 5 à 9 folioles dont le limbe est nettement gaufré à rugueux et fortement pubescent à la face inférieure. Il produit des fleurs parfumées de couleur blanche à rose foncé d'un diamètre compris entre 6 et 9 cm. Les fruits, plus larges que longs et d'un diamètre de 2 à 3 cm, sont charnus et de couleur rouge-vif. On retrouve cette espèce sur les dunes et en bord de route où il est planté pour son aspect ornemental et son aptitude à supporter le salage hivernal. C'est une espèce exotique envahissante avérée dans les Hauts-de-France et représente aujourd'hui une menace pour la flore indigène et les habitats des dunes littorales.



L'arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain, interdit le colportage, la mise en vente, l'achat, l'utilisation ainsi que l'introduction dans le milieu naturel, volontaire, par négligence, par imprudence d'une quinzaine d'espèces. Cette liste, augmentée à deux reprises depuis, est encore appelée à évoluer au fil des années pour prévenir au mieux les introductions accidentelles. Sur l'axe N12, le faux Vernis du Japon (*Ailanthus altissima*), est concerné par cet arrêté.



E. CLÉRÉ

#### Arbre à papillons (*Buddleja davidii*)

Arbuste originaire de Chine, il fait l'objet d'un grand intérêt ornemental pour ses grandes inflorescences mauves en France depuis les années 1890. Dès la fin du XIXe siècle, la plante se serait échappée des jardins cultivés pour se naturaliser dans les carrières de craie. Largement cultivée et commercialisée de façon croissante au XXe siècle, la plante a alors colonisé tout un panel de milieux naturels et semi-naturels, menaçant ainsi la flore indigène.



T. CORNIER

#### Bident à fruits noirs (*Bidens frondosa*)

C'est une plante herbacée annuelle de la famille des Astéracées, haute de 15 cm à un peu plus d'un mètre et originaire du continent nord-américain. Depuis son introduction en France au XIX<sup>e</sup> siècle, la plante colonise les berges exondables des cours d'eau et les fossés. Très fréquent dans la vallée de la Seine, elle reste très localisé ailleurs (vallées de l'Eure, de l'Iton, de la Risle, de la Scie, du Crevon, plaine de Saint-André, plateau du Neubourg). Elle forme parfois des herbiers denses monospécifiques qui entrent directement en concurrence avec les végétations annuelles des vases exondées. On ne la trouve pour l'instant dans aucune vallée de la Seine-Maritime. Or elle pourrait se propager dans de nouvelles vallées alluviales à partir de l'axe N28-A28 qui ne traverse pas moins de cinq d'entre-elles : La vallée de la Varenne, la Béthune, l'Eaulne, l'Yères et la Bresle.



B. TOUSSAINT

#### Lentille d'eau minuscule (*Lemna minuta*)

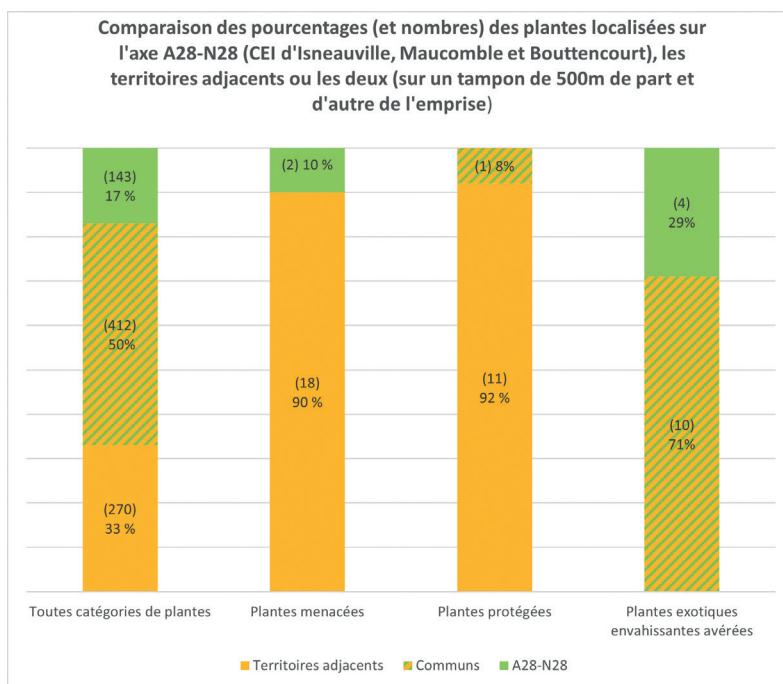
La lentille d'eau minuscule est elliptique, un peu pointue aux extrémités. Ses bords minces lui confèrent un aspect translucide. Elle ne possède qu'une racine et mesure de 1 à 3 mm de long. Sur la face supérieure, on peut observer une seule nervure légèrement surélevée donnant à la plante une forme de toit. Cette espèce se développe dans des eaux riches à très riches en matière organique. Elle peut couvrir de grandes surfaces dans les eaux calmes, le plus souvent ombragées. On l'observe souvent dans des mares peu profondes, dans les fossés et chenaux en contact avec des cours d'eau. La prolifération de colonies de *Lemna minuta* forme des tapis denses à la surface de l'eau, empêchant la pénétration de la lumière et les échanges gazeux avec le milieu aquatique.



# PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

## Une flore assez diversifiée mais plutôt ordinaire

Les cortèges de plantes inventoriées sur la N28-A28 (CEI d'Isneuveville, Maucombe et Bouttencourt) sont composés majoritairement d'espèces communes à très communes dans la région. Cela indique une dominance des sols plutôt riches en éléments nutritifs et une gestion assez homogène sur l'ensemble de l'axe routier. La pratique de la fauche sans exportation contribue à l'enrichissement des sols.



La part des plantes à enjeu patrimonial et des plantes exotiques à risque sur les emprises vertes du réseau routier par rapport aux territoires adjacents (sur une surface de 500 m autour de l'axe routier).

Les prospections de l'axe A28-N28 ont apporté une amélioration de la connaissance toutes catégories de plantes de 17% par rapport aux connaissances de la zone tampon. De même, à l'échelle des plantes menacées, l'axe A28-N28 comporte deux plantes qui ne sont pas connues de la zone tampon.

Une espèce bénéficiant d'un statut de protection régional en Hauts-de-France a été observée sur le réseau (Orchis négligé) tandis que dix supplémentaires sont observées sur les territoires adjacents.

Le pourcentage des espèces exotiques envahissantes (EEE) avérées est 29% supérieure sur l'axe A28-N28 par rapport aux territoires adjacents.

Les quatre EEE qui ne se retrouvent que sur l'axe A28-N28 sont : le Cornouiller soyeux (*Cornus sericea*), la Lentille d'eau minuscule (*Lemna minuta*), le Rosier rugueux (*Rosa rugosa*), le Solidage du Canada (*Solidago canadensis*). Les routes (tout comme les autres infrastructures linéaires de transport) sont des secteurs importants pour l'implantation et la propagation des EEE. Le trafic est un des vecteurs principaux de dispersion des plantes exotiques envahissantes qui facilite la dispersion des graines. Les activités humaines peuvent également favoriser l'extension de ces plantes avec notamment les travaux d'aménagements routiers (déplacements de terre) ou encore le gyrobroyage qui propage des graines ou des boutures le long de l'axe routier. Le réseau de la DIRNO a donc une responsabilité dans la maîtrise et la gestion de ces plantes.





# PLUS DE DIVERSITÉ VÉGÉTALE

## Comment pourrait être orientée la gestion sur l'axe A28 ?

### EXPORTER LA MATIÈRE VÉGÉTALE

> Pour diversifier la strate herbacée en favorisant des plantes des sols plus maigres

Cela permet aussi de limiter le développement des plantes indésirables, souvent plus résistantes, et dont la biomasse restée au sol provoque un enrichissement excessif des bas-côtés et donc l'apparition de plantes nitrophiles (qui aiment les sols riches) telles que les orties, les ronces, le Gaillet gratteron ou encore les chardons et les plantes exotiques envahissantes.

### PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX

La connaissance constitue un premier socle d'une gestion différenciée en permettant simplement d'éviter la destruction non intentionnelle des éléments de la flore d'intérêt patrimonial, ou à l'inverse la propagation des éléments envahissants et impactants. Elle permet l'intégration des enjeux de biodiversité dans les interventions d'entretien et d'amélioration du réseau par le gestionnaire en charge.

### À SAVOIR

L'herbe laissée sur place enrichit le sol et contribue à sa repousse plus rapide. Faucher sans exporter, c'est donc potentiellement faucher plus en quantité et plus souvent. A l'inverse, exporter les déchets de fauche permet de réduire la fréquence de fauche, de curage des fossés et de décapage des accotements.

### GESTION DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

- Éviter l'introduction non intentionnelle
- Mettre en place une veille/surveillance
- Solliciter les CBN
- Se référer aux fiches espèces

### FAVORISER LA NATURALITÉ

- En évitant d'artificialiser les espaces par des aménagements (labours, plantations, semis de plantes horticoles dont des plantes exotiques...).

- En préservant les secteurs remarquables (ex. milieux humides, grands délaissés en prairie diversifiée, pelouses rases, ...);

- En utilisant dans le cadre de plantations, une palette végétale de plantes locales mieux adaptées aux conditions du milieu, en faisant appel à des sélections de plantes indigènes d'origine génétiquement local



#### Gouet tacheté (*Arum maculatum*)

Cette plante a une stratégie de pollinisation bien singulière. Son odeur attire des moucheron de la famille des Psychodidées pendant dans la matière fécale ou les végétaux en décomposition. La floraison chez cette espèce dure seulement deux jours : l'inflorescence s'entrouvre en fin d'après-midi, puis à la tombée de la nuit, elle libère, grâce à son appendice violacé une odeur d'excrément. Les moucheron à la recherche d'un endroit pour pondre sont attirés et se posent sur la plante glissante en partie et tombent ainsi à l'intérieur du piège, bloqués par des poils recourbés vers l'intérieur. En tentant de s'échapper, les moucheron déposeront, s'ils en ont, du pollen sur les fleurs femelles. Après une nuit de captivité, la plante libère à son tour du pollen sur les insectes. L'inflorescence se fanant progressivement, les poils qui retenaient les individus captifs flétrissent, permettant la libération des insectes prêts à polliniser un nouveau Gouet tacheté. L'insecte n'a pas pût pondre ses œufs et s'est donc trouvé engagé dans une relation bénéfique pour une seule des deux espèces. Ce type d'interaction est qualifiée d'antagoniste.

## GLOSSAIRE ?

E. CLÉRÉ

**Communauté végétale** : ensemble des plantes habitant un espace uniforme de la surface terrestre, constituant un milieu végétal spécifique du fait des rapports existant entre ces végétaux et les conditions de leur habitat.

**Espèces déterminantes de ZNIEFF** : espèces caractéristiques du patrimoine naturel régional, rares, menacées ou pour lesquelles la région présente une responsabilité particulière dans sa conservation. Ces espèces permettent de traduire l'intérêt écologique et la valeur patrimoniale du milieu naturel qui les héberge. La présence de ces espèces permet la création ou le maintien de ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique).

**Fronde** : organe vert aplati, représentant la tige chez les lentilles d'eau (*Aracea, Lemnoideae*).

**Pelouse pionnière** : il s'agit d'un type de végétation constitué de plantes herbacées de faible hauteur qui sont les premières à coloniser un sol nu.

**Plantes exotiques envahissantes « avérées »** : plantes non indigènes ayant, sur leur territoire d'introduction, un caractère envahissant avéré et un impact négatif sur

la biodiversité et/ ou sur la santé humaine et/ou sur les activités économiques.

**Plantes exotiques envahissantes « potentielles »** : plantes non indigènes présentant actuellement une tendance au développement d'un caractère envahissant à l'intérieur de communautés végétales naturelles ou semi-naturelles et dont la dynamique à l'intérieur du territoire considéré et/ou dans des régions limitrophes ou climatiquement proches, est telle qu'il existe un risque de les voir devenir à plus ou moins long terme des invasives avérées.

**Se naturaliser** : capacité d'une plante non indigène (qui se trouve en dehors de son aire de distribution naturelle suite à une introduction) à s'intégrer à la flore locale et à y persister pendant une durée minimale de 10 ans.

**Unité paysagère** : elle délimite une portion de territoire présentant des caractères de paysage homogènes. Sa délimitation procède en particulier de la perception de ses limites sur le terrain comme pouvant être constituées par des reliefs, des secteurs urbanisés, un changement de la couverture végétale naturelle, agricole ou forestière (Atlas des paysages de la Haute-Normandie, DREAL, 2010).

POUR ALLER PLUS LOIN, CONSULTEZ LE CATALOGUE, LES FICHES ESPÈCES PAR CEI  
OU ENCORE LA SYNTHÈSE GÉNÉRALE DES AXES ROUTIERS SUR NOS SITES WEB.